VILLE DE MARANGE-SILVANGE
12, rue de l'Abani - 57535 - Tél. 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75
Email : accueil@mairie-marange-silvange.fr

ARRETE N°121/2026

Le Maire de la Commune de MARANGE-SILVANGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment son article R 417-10

VU le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L 325 et L 325-11,

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2022, relatif aux conditions de mise en œuvre de la signalisation routière,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer le stationnement rue de la Libération afin de permettre la réalisation des travaux réalisés par la société Concept Garden sise 33 la Pommeraie 57420 Coin-Lès-Cuvry.

ARRETE

Article 1er : **Du lundi 2 novembre 2026 au vendredi 6 novembre 2026, de 7 heures à 18 heures,** le stationnement de tous véhicules sera interdit sur la place de stationnement matérialisée entre le n°11 et le n°13 de la rue de la Libération, afin de faciliter les travaux réalisés par la société Concept Garden.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société afin de permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par Procès-Verbal qui sera transmis aux tribunaux compétents

Article 4 : La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Marange-Silvange, le 23 octobre 2026

Le Maire
Yves MULLER

MAIRIE DE MARANGE-SILVANGE Moselle

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Notifié le